

Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis municipal N° 10/2020 - Demande d'un crédit de Fr. 2'695'000.-- pour l'assainissement, l'éclairage et le réaménagement des chemins des Bulessees et du Crotton.

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le 24 septembre 2020 à 19h30 en Salle 2 de la Maison de commune. Elle était composée de :

Madame Elise Kaiser (Présidente-rapportrice)
Messieurs Jean-Pierre Belotti
Robert Baechler
Kurt Egli
Gabriel Chervet
Hugo Huart
Daoud Latif

De plus, un membre de la COFIN était également présent lors de la présentation du projet (M. Pierre-André Bugnon).

La municipalité était représentée par Monsieur Alain Grangier, Syndic, Monsieur Christophe Authier, Chef ad-intérim du service de l'urbanisme et des travaux publics et Monsieur Frederic Harduin, du bureau d'ingénieurs B+C.

Présentation du projet

Messieurs Authier et Harduin présentent les détails du projet et commentent toutes les interventions prévues sur l'ensemble du chantier, section par section.

Réponses aux questions des commissaires

Les représentants de la municipalité apportent les réponses suivantes aux questions des commissaires :

Pourquoi la vitesse ne serait pas limitée sur le haut du chemin des Bulessees ainsi que sur le chemin du Crotton, au vu de l'étroitesse de la chaussée ?

Cet aspect n'est pas prévu dans le présent préavis. En effet, la municipalité compte sur la responsabilité individuelle des usagers de la route pour adapter leur vitesse aux conditions de visibilité. Actuellement, les usagers motorisés roulent déjà à une vitesse relativement faible sur cette route.

A l'issue des travaux, une visite sera effectuée avec l'ASR pour trouver des mesures permettant d'améliorer la sécurité piétonne sur les tronçons critiques.

Quel est le trafic journalier moyen de ces deux routes ?

Le dernier comptage date de 2001 pour le chemin des Bulessees, avec une valeur de 670 véhicules/jour. Actuellement, on peut estimer que cette valeur est de 800 véhicules/jour.

Aucun comptage n'a été effectué sur le chemin du Crotton.

Est-ce que la largeur actuelle du chemin du Crotton sera modifiée ?

Non, sa largeur ne sera pas modifiée. Seules les sections de dalles en béton défectueuses seront remplacées.

La haie au nord du chemin du Crotton sera-t-elle maintenue ?

Une partie de la haie (côté Est) sera maintenue. L'autre partie (côté ouest) devra être enlevée pour les besoins des travaux. En effet, le terrain est en pente à cet endroit et il est donc nécessaire de réaliser un talus entre la route et la future voie piétonne. Une haie pourrait être replantée dans le talus ou au nord du chemin.

La voie piétonne du chemin du Crotton sera-t-elle aussi accessible aux cyclistes ?

Oui, les vélos seront autorisés sur cette voie piétonne.

Pourquoi l'éclairage sera étendu jusqu'au chemin du Crotton ?

Afin de diminuer le risque d'accidents. De plus, il sera possible d'abaisser l'intensité de l'éclairage la nuit, voir la couper à partir d'une certaine heure. L'option de l'éclairage dynamique (qui s'allume lorsqu'un mouvement est détecté) n'a pas été retenue.

Un commissaire complète que de nombreux joggeurs empruntent ce chemin à la nuit tombée.

Que prévoit de faire Swisscom ?

C'est difficile à savoir, mais ils vont réaliser des interventions ponctuelles lors des travaux.

Dans le budget, pourquoi la réserve de HAP est-elle prévue deux fois ?

Car une partie est prévue pour les ouvrages d'assainissement et l'autre pour la réfection de la chaussée.

A quoi sera attribué le montant de 12'000.- prévu au point 11 du budget intitulé « Plantations et végétalisation » ?

Pour le moment, les détails de dépense de ce point ne sont pas connus. Il pourra être utilisé par exemple pour replanter une haie au chemin du Crotton et derrière l'écopoint.

Serait-il possible de planter des arbres, par exemple au nord de la voie piétonne du chemin du Crotton ?

La manière de végétaliser les surfaces sera discutée avec le responsable des parcs et jardins. Il pourrait être possible de planter des arbres suivant les endroits, par exemple derrière l'écopoint ou au nord de la voie piétonne.

Commission des finances

La Commission des finances constate que les travaux figurent au plan des investissements. Les coûts du projet et son financement étant par ailleurs clairs, la Commission des finances se rallie aux conclusions du préavis.

Vœu

La commission, à l'unanimité, formule le vœu que la sécurité sur la partie haute du chemin des Buleses soit améliorée suite aux travaux.

Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 10/2020,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la demande de crédit de Fr. 2'695'000.-- pour l'étude du projet et la réalisation des travaux de mise en séparatif, de réfection de la chaussée, de sécurisation locale des piétons et de remplacement de l'éclairage public le long des chemins des Bulessees et du Crotton ;
2. d'accorder, à cet effet, un premier crédit de Fr. 1'507'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.061.00 « Travaux – Assainissement Bulessees - Crotton » pour la réfection de la chaussée, le remplacement de l'éclairage public et la défense incendie ;
3. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 24'754'338.08 ;
4. d'accorder, à cet effet, un second crédit de Fr. 1'188'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.061.00 « Travaux - Assainissement Bulessees - Crotton » pour la mise en système séparatif, la construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires le long du chemin des Bulessees ;
5. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation des eaux » doté à ce jour de Fr. 7'447'468.48 ;
6. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
7. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de Fr. 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 33'000'000.--.

La Tour-de-Peilz, le 7 octobre 2020

Pour la commission, la Présidente-rapportrice
Elise Kaiser

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 10/2020

le 9 septembre 2020

Demande de crédit de Fr. 2'695'000.00.-- pour l'assainissement, l'éclairage et le réaménagement des chemins des Buleses et du Croton.

10.03-2008-PAD-rc-Preavis-10-Assainissement-Buleses-Croton.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de solliciter du Conseil communal l'obtention d'un crédit de construction pour le réaménagement des chemins des Buleses et du Croton avec la pose de collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC). En parallèle, seront effectués la mise en place d'un tube de réserve, le remplacement de l'éclairage public et la réfection de la chaussée. Par ailleurs, au chemin du Croton, une nouvelle voie de mobilité douce pour les piétons sera créée.

Situation générale



2. Préambule

Dans le cadre des travaux de construction :

En parallèle et tel que planifié dans le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), il s'agit de répondre aux besoins de mise en séparatif des égouts. En mauvais état, le collecteur d'eaux mélangées existant est à démolir et deux nouvelles conduites sont à mettre en place en tenant compte des raccordements privés et publics.

Une fois les égouts communaux mis en séparatif, les propriétaires riverains devront, dans un délai d'une année, mettre en conformité leurs raccordements EC et EU. Cependant, la grande majorité des propriétés riveraines sont déjà en séparatif. Il sera proposé d'effectuer les travaux avec le bureau d'ingénieur et l'entreprise choisis par la Commune. Les riverains seront toutefois libres de différer quelque peu leurs travaux et de faire appel aux entreprises de leur choix.

Ce projet figure au plan des investissements communaux (ligne 24).

La Romande Énergie projette, par ailleurs, de réfectionner ses tubes. Les installations d'éclairage sont également à mettre aux normes actuelles. Le Service intercommunal de gestion (SIGE) et la société du gaz prévoient également d'entreprendre des travaux de rénovation de leurs conduites. Aucune intervention de Swisscom n'est en revanche prévue.

La fouille intégrera l'entier des services concernés et occupera une grande partie de la chaussée. Elle s'étendra sur toute la longueur du chemin des Buleses. Le long du chemin du Crotton sera essentiellement créée une nouvelle voie « mobilité douce ».

3. Situation

Le chantier se déroulera sur :

- l'ensemble du chemin des Buleses depuis l'avenue de Perrausaz jusqu'au chemin du Crotton ;
- le domaine public (DP) N° 1100, chemin des Vignes sur environ 50 m et le DP N° 1113, chemin des Buleses sur environ 80 m ;
- le chemin du Crotton avec la création d'une nouvelle liaison piétonne.

L'équipement d'éclairage public est constitué de luminaires dont la technologie est disparate et désuète. L'alimentation électrique ainsi que les sources lumineuses doivent être remplacées. Le secteur compris entre le domaine de La Doges et le débouché du chemin du Crotton sur la route de Blonay est dépourvu d'éclairage.

Le SIGE quant à lui, procédera au changement de la conduite d'eau afin de prévenir d'éventuelles fuites d'eau. Le réseau de défense incendie et le nombre de bornes hydrantes à proximité ne seront pas densifiés.

4. Le projet

4.1 Mandataire

Le bureau B+C Ingénieurs SA à Montreux a été mandaté le 26 février 2019 pour l'étude du projet à la suite d'un appel d'offres selon les marchés publics.



4.2 But de l'étude et du projet

Le but principal du projet consiste à assainir les collecteurs et les équipements des différents services concernés. Les travaux sur les canalisations et les différentes conduites vont nécessiter des fouilles sur une bonne moitié de la largeur de la chaussée.

En considérant l'étendue des travaux, la superstructure de la chaussée sera entièrement renouvelée. Le projet conduira également à la réfection totale du revêtement bitumineux.

Infrastructures prises en charge par la Commune :

- Mise en séparatif du réseau communal d'évacuation des eaux par la construction d'un nouveau collecteur EU et EC ;
- Assainissement du réseau communal d'éclairage public par le remplacement des luminaires existants et les équipements annexes ;
- Rénovation du réseau de défense incendie selon convention avec le SIGE. À notre charge, 50% des travaux de génie civil pour l'installation de remplacement de conduites (selon leur diamètre) et 100% des coûts du génie civil, de l'appareillage pour le remplacement des bornes-hydrantes.
- Réfection du revêtement de la chaussée ;
- Amélioration de l'offre des modes doux.

Infrastructures non prises en charge par la Commune :

- Assainissement et mise en séparatif des propriétés raccordées le long du chemin des Buleses ;
- Complément et remplacement des tronçons nécessaires aux différents services (alimentation en eau potable, SIGE, Romande Énergie, fibre optique, chauffage à distance). Voir point 4.4.
Seule la partie inhérente à la Commune fait partie de la présente demande de crédit.

4.3 Descriptif du projet communal

4.3.1 Chemin des Buleses

Carrefour avenue de la Perrausaz

La jonction du chemin des Buleses sur l'avenue de la Perrausaz sera modifiée afin d'en diminuer l'emprise et d'en améliorer la sécurité. À cet effet, les espaces verts seront agrandis. Le passage piéton sera déplacé de 10 m et un îlot central créé.

L'avenue de la Perrausaz ne fera pas l'objet de travaux d'aménagement, toutefois les raccordements des collecteurs et des services nécessiteront l'ouverture de fouilles.

La signalisation et les marquages au sol seront totalement refaits avec intégration d'une bande cyclable dans le sens de la montée (de Perrausaz à Vignes).

Assainissement

Les collecteurs seront en matière synthétique (Polypropylène - PP), respectivement d'un diamètre de 200 mm à 600 mm. De nouvelles chambres de visite d'un diamètre de 80 cm seront réalisées et les grilles existantes seront remplacées.

Eaux claires :

Un nouveau collecteur EC d'un diamètre de 600 mm sera posé sur environ 130 m jusqu'au sentier de la Crausaz. Ensuite, à l'amont (jusqu'au chemin des Vignes), le collecteur EC existant d'un diamètre de 500 mm pourra être conservé.



Entre le chemin des Vignes et celui du Crotton, un nouveau collecteur EC de 300 mm de diamètre sera installé

Eaux usées :

D'un diamètre de 200 mm et 250 mm, la canalisation sera mise en place sur l'ensemble du chemin des Buleses.

Sur les DP N° 1100 (Vignes) et N° 1113 (Buleses), actuellement en unitaire, de nouveaux collecteurs EC et EU (diamètre de 200 à 250 mm) seront également installés.

SIGE Eau

La Commune participera à raison de 50% aux travaux de génie civil sur les tronçons de conduites dont le diamètre est inférieur à 125 mm que le SIGE remplacera et à 100% des coûts de génie civil et de l'appareillage pour le remplacement des bornes hydrantes vétustes.

Du fait du maintien possible de certaines conduites existantes et des accès aux bâtiments riverains, une part importante des travaux sera réalisée manuellement ou à l'aide d'une petite machine.

Autres travaux communaux

- **Éclairage public** : compte tenu de leur vétusté actuelle, les luminaires seront remplacés par des sources « LED », y compris les conduites et les câbles d'alimentation électrique. Ces nouveaux équipements de type « résidentiel », sont adaptables en fonction des besoins d'une exploitation moderne et spécifique.
- **Chaussée et revêtement** : renforcement de l'encaissement de la chaussée en grave recyclée, pose de grilles supplémentaires d'évacuation des eaux de ruissellement si nécessaire et mise en place d'un nouveau revêtement bitumineux.
- **Ecopoint** : Un Ecopoint constitué de 4 « moloks » de 5m³ chacun et d'une voie d'accès, sera créé à l'aval du domaine public (DP N° 1113) sur la parcelle communale N° 1020. Une haie sera créée derrière les conteneurs à ordures afin d'en réduire l'impact visuel. La voie sera à sens unique de l'amont vers l'aval. La sortie se fera depuis le DP N° 1113. L'arrêt de bus sera légèrement modifié et mis aux normes.
- **Arrêt de bus** : les haltes seront rénovées et mises en conformité, notamment concernant l'accès aux personnes à mobilité réduite et en lien avec le développement des VMCV.

4.3.2 Chemin du Crotton

Chaussée : création d'une voie « piétonne » d'une largeur de 2 m et d'environ 210 m de long. Réfection partielle du chemin du Crotton existant : une partie de la dalle béton en très mauvais état sera démolie et remplacée par une chaussée en revêtement bitumineux. Le « carrefour » avec l'avenue de Blonay n'est pas touché par les travaux.

Collecteur EC : pose d'un nouveau collecteur EC d'un diamètre de 500 mm sur une centaine de mètres. Un drainage sera posé le long du nouveau chemin piéton.

SIGE Eau : remplacement de la conduite d'eau sur 150 m et pose sur 35 m d'une nouvelle conduite d'eau sur le chemin de Villars, jusqu'à la borne-hydrante (BH) existante.

Éclairage public : afin d'assurer au mieux la sécurité des piétons, le réseau sera étendu depuis le domaine de La Doges jusqu'à la route de Blonay (mâts résidentiels et sources LED adaptatives).



4.4 Services industriels

En parallèle, mais non compris dans l'enveloppe du projet, les services industriels (SI) prévoient divers travaux qui seront exécutés à leur charge :

- **SIGE Eau** : remplacement de conduites d'eau existantes par de nouvelles conduites en polyéthylène (PE diamètre 200 mm), voir plan de situation au 1/2500 en annexe. Env. 1040 m.
Bulesses aval : pose sur 230 m d'une nouvelle conduite d'eau en PE diamètre 200 mm ;
Bulesses amont : pose sur 530 m d'une nouvelle conduite d'eau en PE diamètre 200 mm ;
DP N° 1113 : pose sur 90 m d'une nouvelle conduite d'eau en PE diamètre 160 mm ;
Chemin de Villars : pose sur 40 m d'une nouvelle conduite d'eau en fonte diamètre 200 mm ;
Chemin du Crotton : pose sur 150 m d'une nouvelle conduite d'eau en fonte diamètre 200 mm ;
- **Swisscom** : il n'est pas projeté de poser de nouveaux tubes de protection de câbles. Toutefois, Swisscom prévoit de déployer son réseau à haut débit en 2020. À cet effet, une fibre optique sera tirée. Cela nécessitera la pose de nouvelles chambres de tirage, la rehausse de chambre à dalles avec pose de couvercle de visite et d'éventuels travaux ponctuels.
- **Gaz** : dans le DP 1113, la conduite existante en acier sera changée par une conduite en PE diamètre 125/110 mm sur environ 75 m.
- **Romande Énergie** : des tubes et des câbles seront changés sur l'ensemble du tronçon Bulesses.
- **UPC Cablecom** : pas de projet mais de petites interventions, des adaptations et de l'entretien.

4.5 Circulation et accessibilité aux parcelles pendant les travaux

Dans la partie aval du chemin des Bulesses, compte tenu du fait que l'emprise des travaux et des fouilles n'occupera, par tronçon, que la moitié de la chaussée, l'accès aux propriétés riveraines pourra être conservé dans la mesure du possible. En cas de fermeture complète, une alternative de stationnement sera organisée, à l'aide de macarons spécifiques autorisant le parcage à proximité mais en dehors du chantier (p. ex. parkings publics).

Par contre, la circulation générale sera interrompue et déviée tronçon par tronçon pendant la durée des travaux. Les transports publics seront également déviés.

Les accès piétonniers aux bâtiments seront maintenus.

Dans la partie la plus étroite du chemin des Bulesses (tronçon supérieur), la circulation sera totalement impossible pendant les travaux. Toutefois, ceux-ci étant exécutés par tronçons, l'accessibilité aux parcelles riveraines sera maintenue selon les possibilités et l'avancement du chantier.

5. Coûts

5.2 Aspects financiers

L'appel d'offres de génie civil est soumis à une procédure publique.

Les prestations à la charge des différents services industriels intervenant dans ce projet ont été intégrées partiellement à la soumission (génie-civil et réfection de l'enrobé). Cependant, elles ne sont pas comprises dans les montants décrits dans le tableau au paragraphe 5.1, ce dernier ne mentionnant que les coûts de la part communale.



Les travaux à réaliser pour le compte de riverains seront gérés de manière indépendante du chantier communal. Le mandataire et l'entreprise adresseront directement leurs devis et factures aux privés concernés.

Les montants à la charge de la Commune sont donc les suivants :

5.3 Travaux de génie civil :

		Montant HT / en Fr.			
Ouvrage global (GC = génie civil)		<i>Fr.</i>	2'109'000.00	<i>Fr.</i>	2'109'000.00
Ouvrages d'assainissement (GC pour collecteurs)		<i>Fr.</i>	930'000.00	<i>Fr.</i>	930'000.00
1	Collecteurs EU /EC	<i>Fr.</i>	910'000.00		
2	Réserve pour présence éventuelle de HAP	<i>Fr.</i>	20'000.00		
Réfection de chaussée et mobilité douce (GC)		<i>Fr.</i>	800'000.00	<i>Fr.</i>	800'000.00
	Renforcement, enrobé, tapis				
	Aménagements trottoirs				
	Arrêt de bus				
3	Sous-total :	<i>Fr.</i>	745'000.00		
4	Ouvrages déviation BUS	<i>Fr.</i>	35'000.00		
5	Réserve pour présence éventuelle de HAP	<i>Fr.</i>	20'000.00		
Eclairage public LED		<i>Fr.</i>	230'000.00	<i>Fr.</i>	230'000.00
6	GC, fouilles, sondages, so- cles et gaines pour câbles	<i>Fr.</i>	110'000.00		
7	Fournitures et installations d'éclairage public	<i>Fr.</i>	120'000.00		
Défense incendie (50% à charge cne, hormis BH 100%)		<i>Fr.</i>	149'000.00	<i>Fr.</i>	149'000.00
8	GC, fouilles pour pose de conduites SIGE	<i>Fr.</i>	100'000.00		
9	Remplacement de bornes-hydrantes, estim.				
10	Prestations SIGE	<i>Fr.</i>	49'000.00		

5.4 Travaux annexes

Total Travaux annexes

Travaux annexes		<i>Fr.</i>	201'000.00	<i>Fr.</i>	201'000.00
Adaptation / amélioration de l'espace public / sécurité		<i>Fr.</i>	201'000.00	<i>Fr.</i>	201'000.00
11	Plantations et végétalisation	<i>Fr.</i>	12'000.00		
12	Mobilier urbain	<i>Fr.</i>	18'000.00		
13	Abri-bus base + structure 3 p	<i>Fr.</i>	108'000.00		
14	Fourniture et pose de signalisation + marquages	<i>Fr.</i>	8'000.00		
15	Ecopoint, 4 x 5 m3	<i>Fr.</i>	55'000.00		

Total Honoraires

Honoraires		<i>Fr.</i>	190'000.00	<i>Fr.</i>	190'000.00
	Honoraires géomètre (abornement)	<i>Fr.</i>	6'000.00		
	Honoraires Ingénieurs Phases 1&2	<i>Fr.</i>	180'000.00		
	Honoraires Ingénieurs (laboratoire)	<i>Fr.</i>	4'000.00		

5.5 Total Général

Total	<i>Fr.</i>	2'500'000.00
TVA 7.7 %		192'500.00
Total TTC	<i>Fr.</i>	2'692'500.00
Total TTC de l'ouvrage arrondi à	<i>Fr.</i>	2'695'000.00



Ce qui fait respectivement, montants arrondis :

Pour les travaux routiers	Fr. 1'023'000.00
Pour l'éclairage public	Fr. 294'000.00
Total travaux routiers et éclairage public	Fr. 1'317'000.00
Pour les collecteurs EC + EU	
Total ouvrage assainissement	Fr. 1'188'000.00
Pour la défense incendie	
Total défense incendie	Fr. 190'000.00
Total TTC pour l'ouvrage global	Fr. 2'695'000.00

6. Procédures

Seul le projet d'amélioration du chemin du Crotton, avec la création d'une voie de mobilité douce, est soumis à une procédure d'autorisation simplifiée de type CAMAC. Le chemin des Buleses n'est pas soumis à une procédure car il s'agit de travaux d'aménagement dont l'aspect final est pratiquement identique à celui existant. Les travaux souterrains pour les collecteurs et les services ne sont pas non plus soumis à cette procédure.

Les différents appels d'offres dont les travaux de génie civil sont réalisés conformément à la Loi vaudoise sur les marchés publics.

7. Planning

Sous réserve de l'acceptation du crédit de construction par le Conseil communal, les travaux débiteront au plus tard début 2021. Leur durée est estimée à une année environ, portant le terme des travaux d'assainissement à décembre 2021. Sur les derniers tronçons réalisés en 2021, la pose du tapis sera exécutée en 2022.

Une pré-information sera diffusée fin 2020 auprès des propriétaires riverains, afin de les prévenir des travaux planifiés. Une fois les égouts communaux mis en séparatif, les privés devront mettre en conformité leurs installations dans un délai d'une année. Des informations complémentaires sur le déroulement des travaux auront lieu pendant la durée du chantier.

8. Conséquences financières

L'entier de la demande de crédit pour l'assainissement et l'aménagement des chemins des Buleses et du Crotton est inscrit au plan des investissements futurs prévus (ligne 24).

9. Personnel communal

La surveillance des travaux sera assurée par le Service de l'urbanisme et des travaux publics.

La Direction technique sera assurée par notre mandataire ainsi que le suivi financier, en collaboration avec le Service de l'urbanisme et des travaux publics.



10. Développement durable

10.1 Social

Ce projet favorise la qualité de vie des habitants, tant du point de vue de l'épuration des eaux que de l'offre en matière d'infrastructure routière, laquelle sera entièrement rénovée.

10.2 Économique

La dépense dévolue aux collecteurs est prévue dans un compte affecté « pollueur/payeur ».

La modernisation des équipements d'éclairage public et le remplacement des sources lumineuses par des LED vont générer une diminution de la facture d'électricité.

10.3 Environnement

Ce projet améliore et accroît l'efficacité du réseau des eaux claires et des eaux usées. Le remplacement des luminaires destinés à l'éclairage public permet de réaliser des économies d'énergie en alimentation électrique.

Afin de préserver une partie des ressources naturelles en sable et gravier, l'usage de matériaux de remblayage à base de matériaux recyclés non polluants a été intégré dès l'étude du projet.

11. Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 10/2020,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la demande de crédit de Fr. 2'695'000.-- pour l'étude du projet et la réalisation des travaux de mise en séparatif, de réfection de la chaussée, de sécurisation locale des piétons et de remplacement de l'éclairage public le long des chemins des Bulessees et du Crotton ;
2. d'accorder, à cet effet, un premier crédit de Fr. 1'507'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.061.00 « Travaux – Assainissement Bulessees - Crotton » pour la réfection de la chaussée, le remplacement de l'éclairage public et la défense incendie ;
3. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 24'754'338.08 ;
4. d'accorder, à cet effet, un second crédit de Fr. 1'188'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.061.00 « Travaux - Assainissement Bulessees - Crotton » pour la mise en système séparatif, la construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires le long du chemin des Bulessees ;
5. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation des eaux » doté à ce jour de Fr. 7'447'468.48 ;

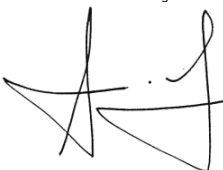

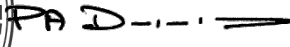


6. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
7. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de Fr. 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 33'000'000.--.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

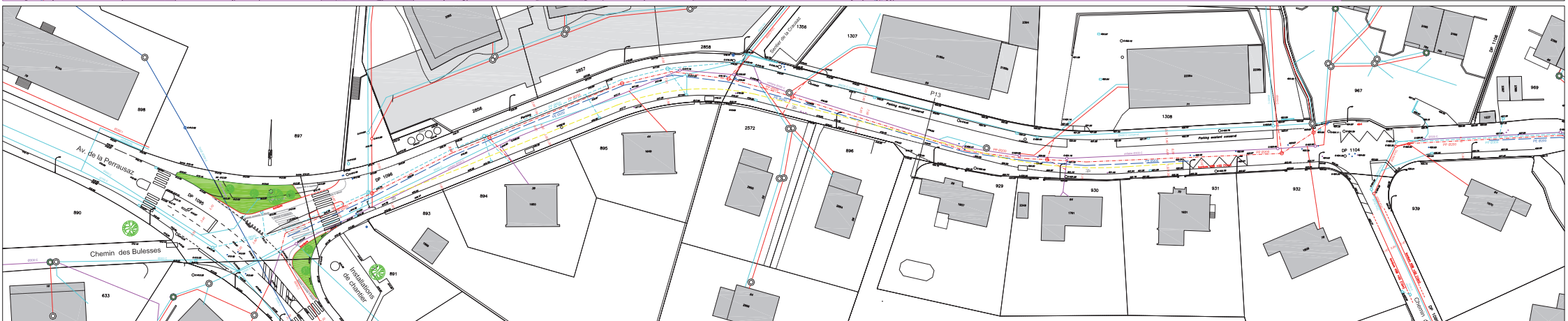
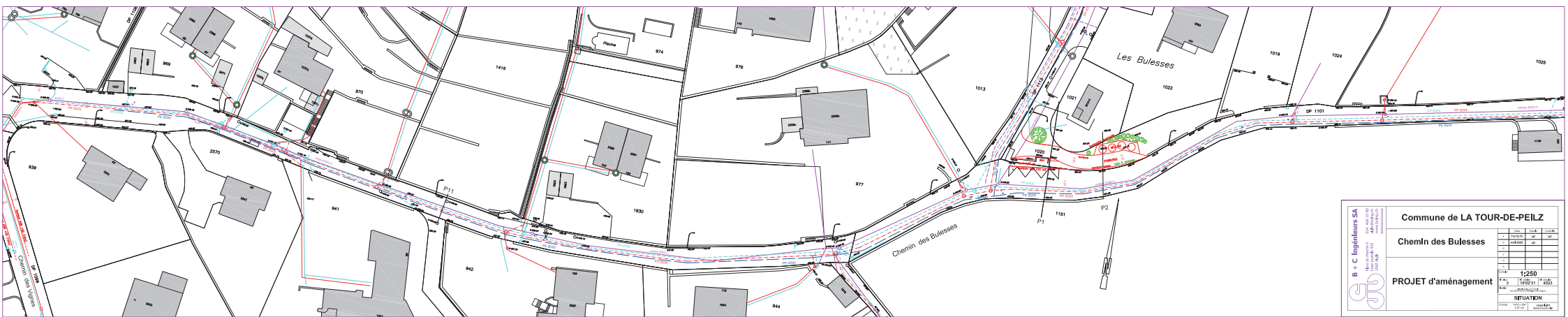
Alain Grangier

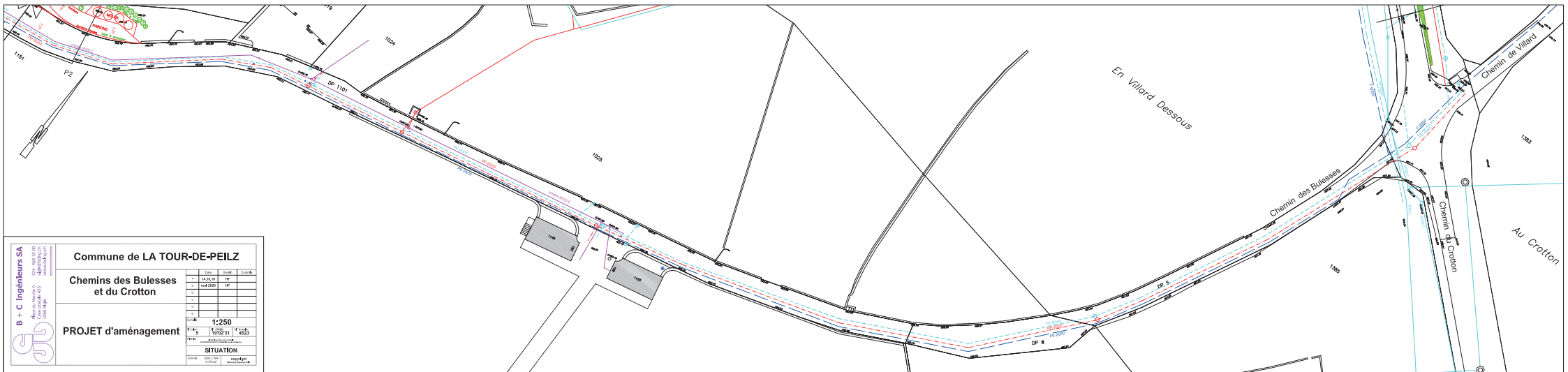
Pierre-A. Dupertuis

Annexes : plans de situation + coupe type

Délégué municipal : M. Alain Grangier

Adopté par la Municipalité le 17 août 2020





B + C Ingénieurs SA
 10000 Lausanne
 10000 Lausanne
 10000 Lausanne
 10000 Lausanne

Commune de LA TOUR-DE-PEILZ

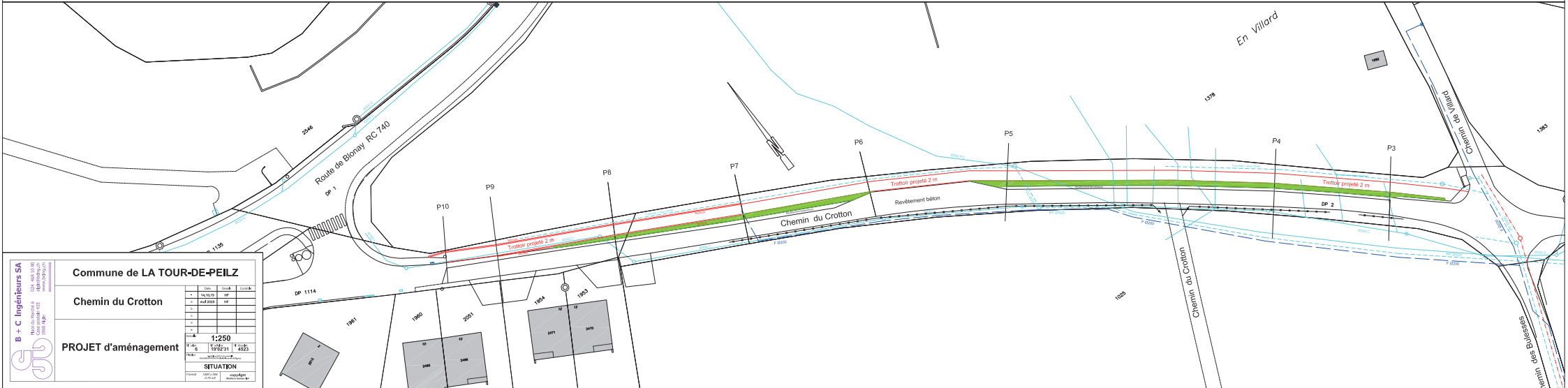
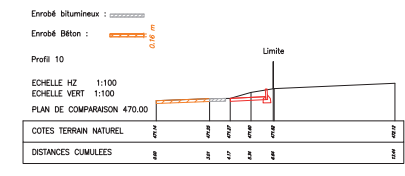
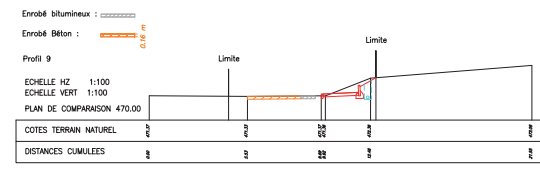
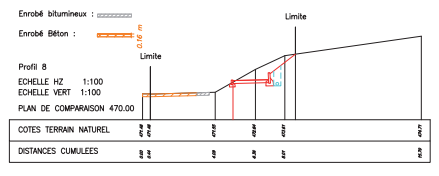
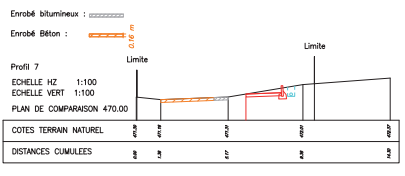
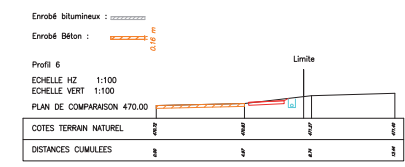
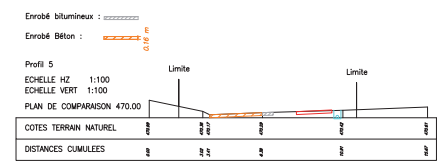
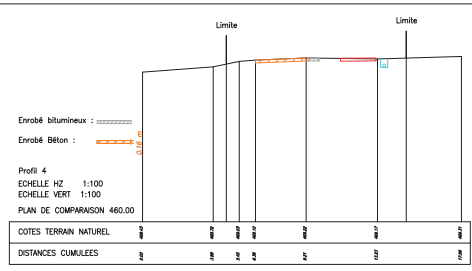
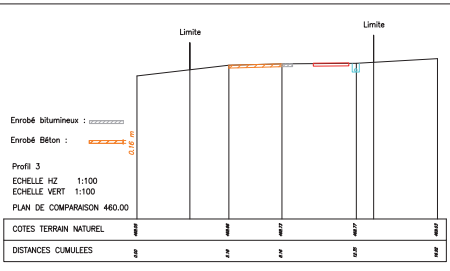
Chemins des Buleuses et du Croton

PROJET d'aménagement

Objet	Contenu	Contenu	Contenu
1	1.1	1.2	1.3
2	2.1	2.2	2.3
3	3.1	3.2	3.3
4	4.1	4.2	4.3
5	5.1	5.2	5.3
6	6.1	6.2	6.3
7	7.1	7.2	7.3
8	8.1	8.2	8.3
9	9.1	9.2	9.3
10	10.1	10.2	10.3
11	11.1	11.2	11.3
12	12.1	12.2	12.3
13	13.1	13.2	13.3
14	14.1	14.2	14.3
15	15.1	15.2	15.3
16	16.1	16.2	16.3
17	17.1	17.2	17.3
18	18.1	18.2	18.3
19	19.1	19.2	19.3
20	20.1	20.2	20.3
21	21.1	21.2	21.3
22	22.1	22.2	22.3
23	23.1	23.2	23.3
24	24.1	24.2	24.3
25	25.1	25.2	25.3
26	26.1	26.2	26.3
27	27.1	27.2	27.3
28	28.1	28.2	28.3
29	29.1	29.2	29.3
30	30.1	30.2	30.3
31	31.1	31.2	31.3
32	32.1	32.2	32.3
33	33.1	33.2	33.3
34	34.1	34.2	34.3
35	35.1	35.2	35.3
36	36.1	36.2	36.3
37	37.1	37.2	37.3
38	38.1	38.2	38.3
39	39.1	39.2	39.3
40	40.1	40.2	40.3
41	41.1	41.2	41.3
42	42.1	42.2	42.3
43	43.1	43.2	43.3
44	44.1	44.2	44.3
45	45.1	45.2	45.3
46	46.1	46.2	46.3
47	47.1	47.2	47.3
48	48.1	48.2	48.3
49	49.1	49.2	49.3
50	50.1	50.2	50.3
51	51.1	51.2	51.3
52	52.1	52.2	52.3
53	53.1	53.2	53.3
54	54.1	54.2	54.3
55	55.1	55.2	55.3
56	56.1	56.2	56.3
57	57.1	57.2	57.3
58	58.1	58.2	58.3
59	59.1	59.2	59.3
60	60.1	60.2	60.3
61	61.1	61.2	61.3
62	62.1	62.2	62.3
63	63.1	63.2	63.3
64	64.1	64.2	64.3
65	65.1	65.2	65.3
66	66.1	66.2	66.3
67	67.1	67.2	67.3
68	68.1	68.2	68.3
69	69.1	69.2	69.3
70	70.1	70.2	70.3
71	71.1	71.2	71.3
72	72.1	72.2	72.3
73	73.1	73.2	73.3
74	74.1	74.2	74.3
75	75.1	75.2	75.3
76	76.1	76.2	76.3
77	77.1	77.2	77.3
78	78.1	78.2	78.3
79	79.1	79.2	79.3
80	80.1	80.2	80.3
81	81.1	81.2	81.3
82	82.1	82.2	82.3
83	83.1	83.2	83.3
84	84.1	84.2	84.3
85	85.1	85.2	85.3
86	86.1	86.2	86.3
87	87.1	87.2	87.3
88	88.1	88.2	88.3
89	89.1	89.2	89.3
90	90.1	90.2	90.3
91	91.1	91.2	91.3
92	92.1	92.2	92.3
93	93.1	93.2	93.3
94	94.1	94.2	94.3
95	95.1	95.2	95.3
96	96.1	96.2	96.3
97	97.1	97.2	97.3
98	98.1	98.2	98.3
99	99.1	99.2	99.3
100	100.1	100.2	100.3

SITUATION

Forme: 10000 Lausanne
 Date: 10000 Lausanne
 Auteur: 10000 Lausanne



B + C Ingénieurs SA
 Boulevard de la République
 1000 Lausanne
 031 488 00 00
 078 700 00 00
 www.b+c.ch

Commune de LA TOUR-DE-PEILZ

Chemin du Crotton

PROJET d'aménagement

Etat	2024	2024	2024
Projet	1000000	1000000	1000000
Travaux	1000000	1000000	1000000
Fin	1000000	1000000	1000000
Totaux	3000000	3000000	3000000

1:250
 1910231 | 4223

SITUATION
 1000000 | 1000000